

Règlement exposants de la Braderie 0-16ans

Organisée par l'APE FESTIVITES CHATEAUGIRON

du Dimanche 19 mai 2019

Article 1: La braderie est destinée exclusivement aux non-professionnels. La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.

Article 2: Cette journée est organisée par l'association «APE FESTIVITES» des écoles publiques de Châteaugiron. Elle se tiendra sur le Parking HYPER U de Châteaugiron de 9H à 16H. L'accueil des exposants débute à 8H00. Le placement se fera jusqu'à 9H00. Au delà les réservations sont perdues.

Article 3: Aucun exposant ne s'installe, choisit ou ne s'approprie une place avant l'arrivée du(des) placier(s). Les emplacements sont attribués par l'association. Dès leur arrivée, les participants se présentent au placier qui leur indiquera leur emplacement. Le placier est responsable de l'attribution des places et le gère: sa décision est sans appel.
Une pièce d'identité est obligatoire et pourra être exigée.

Article 4: Dès leur emplacement attribué, les exposants s'installeront dans les places qui leurs ont été définies en ne débordant pas des marquages-repères. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Encas de désistement, veuillez prévenir l'organisateur au moins 48h avant à l'adresse braderieape35410@gmail.com, à défaut de quoi les sommes versées resteront acquises à l'APE FESTIVITES à titre d'indemnité.

Article 5 : Aucun véhicule ne pourra être laissé sur l'emplacement de la Braderie.

Article 6: Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7: Les enfants, sous la responsabilité de leurs parents, peuvent participer à la braderie. Ils sont soumis aux mêmes règles que les adultes.

Article 8: Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à un marché aux puces. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Vous vous engagez de fait à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Article 9: Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.

Article 10 : En cas d'intempéries et sans préavis, l'organisateur et/ou la Direction d'Hyper U juge s'il y a lieu d'annuler la manifestation : Tous les exposants devront se plier à cette décision, les sommes versées seront remboursées.

Si des pluies soutenues et violentes sont annoncées par Météo France l'annulation est systématique, dans ce cas il est inutile de se déplacer.

Article 11 : L'association n'est pas responsable des accidents corporels ou autres, ainsi que des différends entre vendeurs et acheteurs.

Article 12 : Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement et à s'acquitter du droit de place correspondant à son emplacement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

DROIT DE PLACE: 5€/la place de parking délimitée.

La braderie est organisée par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles. La journée doit se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité. Nous demandons à tous de respecter l'autorité du (des) placier(s) et de se conformer strictement au règlement. Tout exposant qui, par manque de civisme ou non-respect des règles imposées, viendrait à perturber le bon déroulement de ces manifestations serait définitivement exclu.

Bonne journée à tous!

**L'association des parents d'élèves de Châteaugiron
(APE FESTIVITES)**